

che fossero sottomessi all'approvazione della Camera i quadri dei bass'uffiziali e soldati e dello stato maggiore d'ogni arma, e mi fu risposto che erano quasi pronti.

PRESIDENTE. Il deputato Duverger ha la parola.

DUVERGER. Messieurs, après l'observation que j'ai eu l'honneur de faire à la Chambre au commencement de cette séance, il est tout naturel que dans les courtes paroles que je dois prononcer, je n'abuse pas longtemps de son attention.

Un grand nombre des matières qui ont été traitées par différents orateurs, sont renvoyées, d'après ce qu'il me paraît, aux lois organiques. Par conséquent la majeure partie des observations que je me proposais de soumettre à l'appréciation de la Chambre se trouve renvoyée au moment où ces lois seront en discussion.

Tel est le conseil qui vous est donné par l'honorable rapporteur de la Commission, en assurant qu'il était inutile d'entrer dans de semblables discussions, puisque la loi organique constitutive des cadres de l'armée vous doit être présentée prochainement.

Puisqu'il en est ainsi, je crois devoir me ranger entièrement à son avis. Cependant je dois insister pour que cette loi ne se fasse pas attendre trop longtemps; parce que, messieurs, pour que l'armée ait foi, ait confiance dans les institutions qui nous régissent aujourd'hui, il faut que par elles les droits de tous soient définis, soient garantis, il faut que tous les individus qui composent cette armée, voient leur sort assuré contre l'instabilité.

De même, pour qu'un budget moral puisse vous être présenté, pour que les contribuables puissent avoir l'espoir que les impôts dont ils vont être prochainement surchargés aient enfin un terme, il est juste aussi qu'ils connaissent la loi organique de l'armée. C'est sous ce double point de vue de la garantie due aux militaires et aux contribuables, que je crois cette loi organique de la plus urgente nécessité.

En effet, messieurs, les cadres garantissent la vitalité de l'armée; ils sont les matricules de l'avancement. Si les cadres sont fixes, chacun est engagé à bien servir, chacun a confiance, car il est sûr que ses services seront appréciés et récompensés proportionnellement aux possibilités d'avancement, appuyées sur les ressources financières de l'Etat, mises en parallèle avec les besoins du service.

Si les cadres, au contraire, sont toujours variables, et surtout si l'on ne pourvoit point aux vacances, qu'arrive-t-il? Il n'y a aucune assurance pour les militaires d'avoir un avancement raisonnable, proportionnel à la possibilité et à l'importance de leurs services.

Alors, inmanquablement, l'incertitude, le dégoût, peuvent naître dans l'armée. Or, messieurs, puisque j'ai l'honneur d'appartenir à l'armée, je déclare que, comme militaire, je suis entièrement d'avis que la discipline doit être sévèrement observée. J'espère que je maintiendrai les mêmes principes dans toutes les circonstances. Telles sont les considérations qui me portent à présenter quelques courtes observations qui seront, je l'espère, écoutées par monsieur le ministre de la guerre, en tenant compte des intentions qui les dictent.

Malheureusement les cadres ne sont pas encore décidés. Plusieurs organisations ont paru dans certaines armes, et il en est résulté des variations trop fréquentes, et même actuellement beaucoup de remplacements se font attendre. On comprend aisément, messieurs, que ces retards sont peu propres à établir la confiance, puissant appui de la discipline et de la bonté du service, qu'ils soulèvent même des murmures. Or, les murmures doivent, à tout prix, être bannis de l'armée, il faut en tarir la source.

J'observerai encore que les règlements militaires doivent être égaux pour tous, et invariablement maintenus. En conséquence je crois pouvoir assurer que dans un Gouvernement constitutionnel et même sous le seul point de vue militaire, les *mesures économiques* doivent être bannies de l'armée. C'est le meilleur moyen de maintenir la discipline, de la rendre inviolable.

Je voudrais aussi que l'on ne demandât pas à la hiérarchie des grades des services au-dessus de ses forces, ni des travaux au-dessus de la possibilité. Anciennement l'instruction était très-peu poussée; mais monsieur le ministre a bien voulu nous dire qu'il lui donnerait à l'avenir tout le développement nécessaire.

En cela, tous les militaires, tous les citoyens amis de l'armée et du pays ne peuvent que se montrer reconnaissants. Seulement, avant de donner tant d'occupations, il fallait, ce me semble, chercher à ce que les services fussent graduellement diminués dans certaines circonstances; il fallait que les instructions fussent combinées autant que possible avec les autres occupations militaires relatives au service ordinaire et matériel, afin qu'un surcroît de fatigues journalières et continues ne vint pas porter atteinte à l'esprit militaire dans l'armée et dans le pays.

C'est ce qui arrive maintenant; car assez souvent nous voyons dans l'armée beaucoup de sous-officiers désertir les rangs. Pourquoi cela? Parce que le service est vraiment pesant. Les instructions données par monsieur le ministre sont nécessaires, il n'y a point de doute, et je le répète, on doit lui en être reconnaissant. Mais il faudrait que dans toute la hiérarchie des grades, ces instructions fussent combinées avec la possibilité, de manière à donner dans toute l'étendue de cette hiérarchie, le repos nécessaire pour ne point fatiguer les hommes outre mesure, et les dégoûter du service. Monsieur le ministre voudra bien peser ces réflexions et en tirer le parti qu'il croira le meilleur.

Messieurs, je ne pousserai pas plus loin mes observations, d'autant plus que je suis déjà convenu avec l'honorable rapporteur de la Commission que je prendrai la parole quand il s'agira de la question d'avancement lors de la discussion de la loi, et sur la réduction des majors dans la cavalerie, lors de la discussion des catégories.

Du reste, après la profession de foi que monsieur le ministre nous a faite, nous pouvons nous régler sur l'assurance qu'il nous a donnée de ne rien changer dans son administration et dans sa manière d'entendre la discipline.

En conséquence, son administration est mise dans son ensemble sous l'appréciation de la Chambre. Il n'est point dans mes intentions présentes de venir préjuger sa décision.

Seulement je dirai à la Chambre que je désire que l'armée soit toujours fidèle, aime les institutions qui nous régissent et surtout possède la ferme conviction que ses droits, ses intérêts, ne sauraient mieux être placés, que sous la sauvegarde des représentants de la nation.

PRESIDENTE. Consulterò la Camera se intenda chiedere la discussione generale, e passare alla discussione delle categorie.

(La Camera assente.)

Metterò ora ai voti l'ordine del giorno proposto dal deputato Pinelli. Esso è così concepito:

» La Camera, invitando il signor ministro della guerra a presentare nella prossima Sessione una organizzazione dell'esercito più economica, passa all'ordine del giorno. »

(La Camera rigetta.)